



Faites calculer votre quotient familial p~~ar~~riscolaire et jeunesse

Faites calculer votre quotient familial p~~ar~~riscolaire et jeunesse

La campagne de calcul des quotients familiaux (QF) 2026 se déroulera du **24 novembre 2025 au 11 janvier 2026**. Le QF 2026 sera valable du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. A partir du 11 janvier 2026, les familles qui n'auront pas fait calculer leur quotient se verront attribuer par défaut le quotient maximum sans effet retroactif possible, et tout quotient familial calculé prendra effet le 1er jour du mois suivant.

Attention : Aucun quotient familial ne sera calculé si le dossier est incomplet.



Comment faire calculer son quotient familial ?

La procédure de calcul du QF est entièrement dématérialisée. La démarche s'effectue en ligne, [en vous connectant sur votre portail Famille](#). Si vous avez des enfants à la fois au p~~ar~~riscolaire ou à la jeunesse ET en crèche il faudra compléter les deux formulaires (calcul quotient familial crèche et calcul quotient familial p~~ar~~riscolaire et jeunesse).

Les modes de calcul sont adaptés à votre situation :

- **Vous percevez des prestations familiales de la CAF des Yvelines.** Il vous sera demandé de renseigner votre numéro allocataire pour récupérer automatiquement les informations de la CAF.
- **Vous percevez des prestations familiales de la CAF d'un autre département ou d'un autre organisme (MSA).** Il vous sera demandé de transmettre une attestation de paiement annuelle et le ou les avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de chaque membre du foyer.
- **Vous ne percevez pas de prestations familiales.** Il vous sera demandé de transmettre le ou les avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de chaque membre du foyer et une attestation de paiement ou de non-paiement annuelle de la CAF ou d'un autre organisme. Il faut vous pourrez transmettre une attestation sur l'honneur datée et signée.
- **Je ne souhaite pas faire calculer mon quotient familial.** Les prestations seront facturées au tarif maximum.

Si votre situation est particulière, le Guichet unique se réserve le droit de demander certains documents complémentaires.

❖ Quoi sert le quotient familial ?

Chaque année, les familles velizyennes peuvent faire calculer leur quotient familial (QF) afin de pouvoir bénéficier d'une tarification basée sur leurs ressources N-2 et la composition de leur foyer. Le calcul ou la révision du QF peut également intervenir en cours d'année, en cas de changement significatif de la situation familiale ou financière. Ce quotient s'applique aux activités suivantes :

- restauration scolaire
- accueils de loisirs sans hébergement (vacances scolaires)
- accueils périscolaires (accueil du matin, accueil du soir, mercredi)
- classes de découvertes
- séjours de vacances
- activités du service jeunesse

Contacto

Guichet unique

Tél : 01 34 58 00 00

relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr